



Demande de bourse pour l'année 2023-2024

Pour les élèves scolarisés en collège public

La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au [portail Scolarité-Services](#)

du 1er septembre 2023 au 19 octobre 2023 inclus

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [Scolarité-Services](#) :

- se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;
- se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

ATTENTION UN RIB AU NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL AYANT FAIT LA DEMANDE DE BOURSE DEVRA ETRE DEPOSE AU SECRETARIAT DU COLLEGE AVANT LE 19 OCTOBRE 2023

Pour savoir si vous êtes éligible à une bourse de collège vous pouvez faire une **simulation** en suivant ce lien : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr